

Dossier de presse

WWW.INTER-LGBT.ORG



Inter-LGBT

CONTACT@INTER-LGBT.ORG

marche des / **FIERTÉS** LESBIENNES GAIES BI TRANS

2012: L'ÉGALITÉ N'ATTEND PLUS!

PARIS SAMEDI 30 JUIN 2012
MONT PARNASSE 14H • BASTILLE

île de France

Mairie de Paris

LMDE

Leu de Paris

SNEG

Yagg.com

TÊTU

WEEKENDS
PARISCIRCUIT
PARTY

PRJ
NOT DRUGS ONLY !!

ET AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES PRÉVENTION : BRUITPARIF, LE CRIPS, PRENDS-MOI (NPEP), FÊTEZ CLAIR, LE KIOSQUE INFOS SIDA

**Interassociative Lesbienne
Gaie Bi et Trans**
www.inter-lgbt.org
contact@inter-lgbt.org



Inter-LGBT

2012 – l'Égalité n'attend plus !

Ce samedi 30 juin aura lieu la Marche des Fiertés LGBT de Paris.

Première manifestation politique récurrente en France avec plus d'un demi million de participant-e-s chaque année, ce sera aussi la première grande manifestation de la nouvelle mandature.

Il y a un an nous nous retrouvions derrière le mot d'ordre « pour l'égalité, en 2011 je marche, en 2012 je vote ». Force est de constater que, depuis, les français-e-s ont tranché en mai dernier et juin.

Le contexte politique est inédit !

Pour la première fois de son histoire, la France a un président de la République favorable à des mesures allant vers l'égalité des droits pour les LGBT. François Hollande et le Gouvernement disposent aujourd'hui d'une majorité parlementaire suffisante pour mettre au débat et faire adopter les projets de lois pour lesquels nous militons. Dans ce contexte, l'impatience des LGBT est d'autant plus forte.

La voix des LGBT retentira lors de cette Marche des Fiertés comme elle s'est déjà faite entendre durant toute cette campagne électorale à la fois présidentielle et législative. L'Inter-LGBT a notamment organisé, aux côtés de la Fédération LGBT et de la Coordination InterPride France, le *Meeting LGBT pour l'Egalité* le 31 mars aux Folies Bergères – en présence de Jean-Luc Mélenchon, Eva Joly, Najat Vallaud Belkacem, Fadila Méhal et Geoffroy Didier, candidats ou représentants des candidats à la présidentielle. L'Inter-LGBT s'est également mobilisée durant la séquence des législatives en obtenant plus de 160 réponses de candidat-e-s – pour certains élus aujourd'hui – au questionnaire basé sur l'ensemble de ses revendications.

Si les partis politiques ont considérablement évolué depuis le début des années 2000 sur les sujets que nous portons, c'est aussi parcequ'ils ont compris que notre société évolue de façon profonde. L'acceptation et la banalisation du PACS, aujourd'hui signé par des couples hétérosexuels à 96%, montrent le caractère universel des revendications LGBT ; la sécurisation de certains couples hétérosexuels devait aussi être améliorée hors mariage. Les associations gardent ce rôle d'experts et doivent continuer d'alimenter les responsables politiques et institutionnels du fruit de leur expérience et de leurs réflexions. L'ouverture du mariage et l'homoparentalité permettront de faire avancer la société vers un mieux vivre ensemble. C'est le rôle que nous entendons jouer dans la période qui s'ouvre. La Marche des Fiertés LGBT de Paris 2012 marque un point de départ pour cette nouvelle séquence politique.

Un gouvernement ouvert aux questions LGBT !

Sur les questions LGBT le gouvernement a, depuis sa nomination, envoyé plusieurs signaux positifs : égalité face au mariage et à l'adoption ou révision des critères d'exclusion du don du sang. Pour autant, en dehors des déclarations d'intention, tout reste à faire.

L'Inter-LGBT a sollicité un rendez-vous auprès du Président de la République du Premier Ministre afin de pouvoir échanger sur le calendrier et le périmètre des réformes à venir sur les questions LGBT. Nous comptons pouvoir les rencontrer avant le 30 juin.

Si les textes sur le mariage ou l'adoption par les couples de même sexe sont déjà écrits, pour autant, nous rappelons que « le mariage et l'adoption » ne sauraient, à eux seuls, répondre à nos revendications, notamment en ce qui concerne l'homoparentalité (PMA, co-parentalité, réforme de la filiation...). D'autre part, nous voulons obtenir des engagements de la nouvelle majorité sur des sujets, moins visibles dans les campagnes électorales mais très importants à notre sens, telles que les droits des personnes trans, la santé LGBT (dont la lutte contre le VIH) ou encore la lutte contre les discriminations (École, Travail, violences).

Les associations LGBT force de propositions

Nous souhaitons engager des travaux sur les grands dossiers suivants :

- 1 : égalité entre les couples
- 2 : égalité entre les familles
- 3 : des droits pour les personnes Trans
- 4 : un plan national de lutte contre les discriminations
- 5 : en finir avec la discrimination au travail
- 6 : éduquer contre les préjugés et les stéréotypes de genre
- 7 : promouvoir la santé LGBT – lutter contre le VIH-Sida
- 8 : une diplomatie active sur les questions LGBT

Sur l'ensemble de ces champs nous avons développé une liste de revendications (disponible au sein du dossier de presse).

Nous pensons qu'il est possible d'avancer concrètement sur chacun de ces grands dossiers. Nous pouvons le faire vite. Nous nous rendons disponibles pour contribuer aux travaux et aux réflexions des ministères et des parlementaires. Nous resterons pleinement mobilisés dans les prochains mois : l'égalité n'attend plus !

Nicolas Gougain, Porte parole de l'Inter-LGBT,
Contact : 06 77 87 37 00, nicolas.gougain@inter-lgbt.org

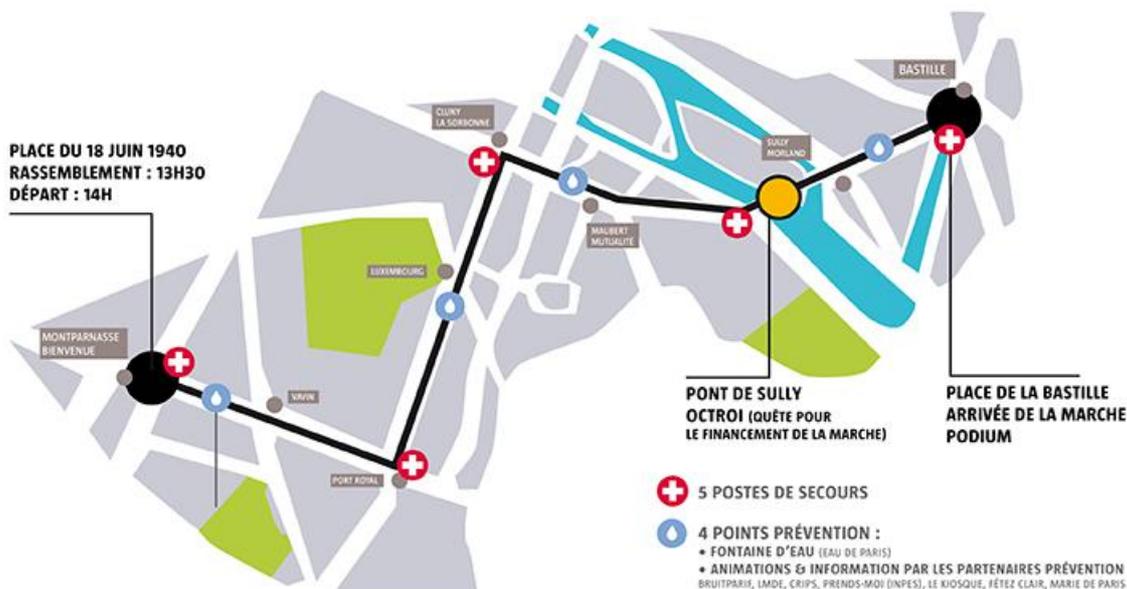
Sommaire

- La Marche des Fiertés Lesbiennes, Gaies, Bi et Trans
- Le déroulé de la Marche
- La Marche des fiertés LGBT
1969 à 2012 - Marches et avancées politiques
- «2012 : L'égalité n'attend plus !»
- Présidentielles / législatives 2012
L'Inter-LGBT mobilisée
- Partenariats - Podium – Sécurité - Prévention

ANNEXES

- ◆ Les Droits des couples LGBT dans le monde
- ◆ Présentation de l'Inter-LGBT
- ◆ Conseil de l'Inter-LGBT : 60 associations
- ◆ Partenaires 2011

La Marche des Fiertés Lesbiennes, Gaies, Bi et Trans



La plus grande manifestation politique de l'année

Chaque année depuis 2001, plus d'un demi-million de personnes défilent dans les rues de Paris lors de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, dans une ambiance festive et revendicative. Cette manifestation est unique en son genre, en ce qu'elle mobilise massivement pour proposer un projet de société fondé sur l'égalité et le respect. La Marche réunit associations et établissements commerciaux, ainsi que des partis politiques, des syndicats et des organisations de défense des droits humains.

Une manifestation organisée par les associations et leurs bénévoles

Réunies au sein du Conseil de l'Inter-LGBT, une soixantaine d'associations et organisations déterminent le thème, le mot d'ordre et le parcours de la Marche et assurent l'organisation pratique de l'ensemble de la manifestation. En 2011, près de 200 bénévoles sont mobilisés pour assurer la sécurité sur l'ensemble de la Marche.

Parrainage 2012

ZABOU BREITMAN & CHARLES BERLING

ZABOU BREITMAN & CHARLES BERLING seront cette année, la marraine et le parrain de la Marche des Fiertés LGBT de Paris.

Ils accompagneront la Marche 2012, avec près de **90 chars**, dès le départ, boulevard du Montparnasse, jusqu'à la Place de la Bastille.

Le déroulé de la Marche

11h00 - Accueil presse

Montparnasse
Café Le Baroudeur – Place du 18 juin
Conférence de presse et récupération des accréditations
inscription préalable : presse@inter-lgbt.org

13h30 - Prises de parole revendicatives à la banderole

Prises de parole (traduction LSF) et lancement de la marche

16h30 - 3 minutes de silence

Coordination d'un hommage aux victimes du SIDA et à leurs proches par l'interruption de la musique et marche silencieuse de 3 minutes.

16h00 - Le Grand Podium de la Marche des Fiertés

Depuis plusieurs années l'Inter-LGBT organise un podium à la fin de la Marche des Fiertés Lesbien, Gaies, Bi et Trans. Il se tient sur la Place de la Bastille entre 16h et 21h devant des dizaines de milliers de spectateurs fixes avant l'arrivée des marcheurs à la Bastille.

Les derniers chars de la Marche arrivent place de la Bastille entre 19h et 20h.

Le Podium offre une animation musicale en continue dès 16h :

16h à 18h30 : Animation musicale assurée par de nombreux artistes parmi lesquels Amanda Lear , Ophélie Winter et Sophie Ellis Bextor

18h30 à 20h : NRJ animera un DJ Set

Prises de parole associatives et clôture

20h à 20h30. Prises de parole de personnalités et de représentants associatifs.

La Marche des fiertés LGBT

1969 à 2012 - Marches et avancées politiques

Des circonstances et des dates enrichissent l'histoire. Une de celles qui participent à l'histoire des LGBT correspond aux événements de Christopher Street, dans la nuit du 27 au 28 juin 1969, à New York, dans un bar homosexuel de Greenwich, le Stonewall Inn. C'est une date clé dans l'histoire collective des LGBT puisqu'elle est souvent perçue comme le premier acte militant de la visibilité LGBT.

Une émeute éclata entre les forces de police et la clientèle du bar, débute alors une révolte qui dure cinq jours et l'unité de police antiémeute ne parvient pas à la disperser.

Étape importante de l'émancipation des LGBT, ces événements sont le présage de ce qui deviendra la Gay Pride (fierté homosexuelle), puis la Lesbian and Gay Pride. C'est en hommage à cette émeute que de nombreuses Lesbian and Gay Pride et Marches des Fiertés LGBT dans le monde ont lieu autour du mois de juin.

Depuis 1997, la Marche des fiertés lesbiennes, gaie, bi et trans à Paris détient le record de la participation pour une marche politique. Politique, parce que ses mots d'ordre ont toujours été un élément structurant du rapport de force entre le mouvement associatif et les pouvoirs publics.

Année	Mot d'ordre	Nombre de participants	Résultat politique
1997	« Gais et lesbiennes, pour une vraie citoyenneté européenne »	Police : 200 000 Organisateurs : 300 000	L'article 13 du traité d'Amsterdam définit l'objectif de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.
1998	« Nous nous aimons, nous voulons le pacs »	Police : 150 000 Organisateurs : 200 000	Le pacs est inscrit à l'ordre du jour du parlement.
1999	« Contre l'homophobie et pour le pacs »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Le pacs est définitivement voté.
2000	« L'homophobie est un fléau social »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Adoption d'une loi contre les discriminations, reconnaissant dans le code pénal, le code du travail et le code du logement la notion d'orientation sexuelle.
2001	« Hétéros, homos, tous ensemble contre les discriminations »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Plusieurs municipalités (Paris, Lyon, Le Mans, etc.) s'engagent pour reconnaître et aider le monde associatif LGBT.
2002	« Égalité ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Rien. Le gouvernement ignore les personnes LGBT.
2003	« Homophobie, lesbophobie, transphobie : agissons ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Des associations LGBT sont reçues pour la première fois par un premier ministre en exercice. Un projet de loi contre les propos discriminatoires est annoncé.

Année	Mot d'ordre	Nombre de participants	Résultat politique
2004	« Assez d'hypocrisie, l'égalité maintenant ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 700 000	Le projet de loi sur les propos homophobes et sexistes est adopté en Conseil des ministres. Il sera finalement intégré à un autre texte, et voté.
2005	« Couples et parentalité : l'égalité maintenant »	Police : 550 000 Organisateurs : 700 000	Des mesures pour améliorer le pacs sont annoncées, et seront votées en première lecture en mars 2006.
2006	« Pour l'égalité en 2007 »	Police : 650 000 Organisateurs : 800 000	La totalité des partis de gauche se positionne en faveur de l'égalité. Le PS intègre officiellement l'ouverture du mariage et de l'adoption dans son projet et dépose deux propositions de loi.
2007	« Égalité : ne transigeons pas ! »	Police : 600 000 Organisateurs : 700 000	Amélioration du pacs, statut du tiers (beau-parent), homophobie à l'école, personnes trans, persécutions des homosexuels dans le monde : l'exécutif dialogue avec l'Inter-LGBT. À suivre...
2008	« Pour une école sans aucune discrimination »	Police : 500 000 Organisateurs : 700 000	La circulaire du 4 avril 2008 de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ».
2009	« 1969-2009 : Fièr-e-s de nos luttes, à quand l'égalité réelle ? »	Police : 350 000 Organisateurs : 700 000	Ouverture du capital décès pour les fonctionnaires de la Fonction publique d'Etat : parution du décret d'application le 20 novembre 2009
2010	« Violences, discriminations : Assez ! Liberté et égalité, partout et toujours »	Police : 90 000 Organisateurs : 700 000	Rien. Le gouvernement ignore les personnes LGBT.
2011	« Pour l'égalité : en 2011 je marche, en 2012 je vote. »	Police : 36 000 (!) Organisateurs : 500 000	Rien. Le gouvernement ignore les personnes LGBT.

Les français et les LGBT

Les Français favorables au mariage pour tous

63 % des Français souhaitent que le mariage entre personnes de même sexe devienne un droit, selon un sondage BVA/« le Parisien ».

Inexorablement depuis dix ans, la courbe a grimpé : 48%, 57%, 60%... et ce qui était impensable au siècle dernier finit par sonner comme une évidence : les Français sont largement favorables. Selon un sondage BVA pour « le Parisien » - « Aujourd'hui en France » 63% des personnes interrogées assurent être d'accord pour qu'on accorde aux couples de même sexe « le droit de se marier »... Et surtout pour la première fois, même les électeurs conservateurs ont basculé dans le camp des pour. (source Le Parisien 14/01/2012)

CE QUE NOUS REVENDIQUONS



Couples – Conjugalité

Le vote du Pacs en 1999 répondait à une demande sociale forte et permettait pour la première fois de donner une existence sociale et juridique aux couples de même sexe dans un contrat universel car ouvert à tous les couples. Si, depuis, le Pacs a été amélioré (égalité sur la majorité des dispositions fiscales par exemple) pour autant, l'égalité entre les couples n'est pas entière. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. En effet, nous souhaitons que chaque couple puisse choisir librement de se marier ou non. Si cette mesure a une haute portée symbolique, des droits en découleront : transmission du patrimoine, possibilité d'adopter conjointement, présomption de parentalité, pensions de réversion. La réforme du mariage ne pourra être complète que si elle s'accompagne d'une réforme sur l'homoparentalité.

La Pacs a permis de faire considérablement changer, en 13 ans d'existence, les représentations sur l'homosexualité – preuve en est, aujourd'hui, près de **63% des français-es sont favorable à l'ouverture du mariage pour tous les couples**. Nous sommes convaincu que l'égalité stricte entre les couples sera un outil de plus pour lutter contre l'homophobie.

Nos revendications :

- ✓ Réformer le code civil pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe.
- ✓ Réformer le pacs : signature en mairie, fiscalité et alignement sur le mariage en ce qui concerne les droits liés à la vie quotidienne du couple, droit de séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial; et appliquer effectivement le pacs en Polynésie française et à Mayotte.
- ✓ Permettre la transcription en droit français de toutes les unions conclues à l'étranger sans que les couples ne perdent de droits.
- ✓ Promouvoir, partout en Europe, le droit de libre circulation et de libre installation, des couples de même sexe (en particulier des couples de binationaux) liés par des mariages ou des partenariats enregistrés dans un pays européen autre que celui de leur citoyenneté et garantir la reconnaissance des effets produits par ces unions.

Familles – Parentalités

Il y a près de 300 000 familles homoparentales en France. Si la Justice met en lumière de plus en plus de cas et nous rappelle que l'absence de reconnaissance juridique ou sociale des familles homoparentales met d'abord les enfants dans une situation intolérable, pour autant la législation n'aura pas évolué pendant 5 ans. Le Conseil Constitutionnel a à plusieurs reprises renvoyé la balle au législateur concernant l'ouverture de mariage pour tous ou encore la situation des familles homoparentales. Dominique Baudis, Défenseur des droits, a pointé du doigt à plusieurs reprises les discriminations qui découlaient de cette absence de statut.

Plusieurs centaines de milliers d'enfants s'épanouissent avec un ou deux parents homosexuels ou trans. Malgré les demandes répétées des associations et alors que les français-es sont de plus en plus favorables à l'homoparentalité (57% en faveur de l'adoption par les couples de même sexe), la France est à la traîne par rapport à d'autres pays. L'égalité entre toutes les familles est une condition nécessaire au respect des LGBT !

Une loi à l'automne 2012 ! Nous ne souhaitons pas « découper » le débat législatif entre mariage d'un côté et homoparentalité quelques mois après comme cela a pu se faire dans d'autres pays. Les opposants au mariage sont en réalité d'abord opposés à l'homoparentalité. En effet, nous voulons l'égalité totale dans le mariage, à savoir qu'il puisse inclure à l'instar des hétérosexuels la présomption de parenté dans le cadre d'un enfant à naître dans le ménage et puisse ouvrir aux mêmes droits dans l'accès à la procréation assistée ou encore à l'adoption conjointe.

En matière d'homoparentalité, il ne suffira pas de travailler sur la question de l'adoption mais bien de réfléchir à la manière dont nous pourrions effectivement instituer un lien de filiation entre les enfants et les parents dans le cadre de la construction d'un projet parental. Filiation, accès à la procréation assistée pour toutes les femmes, possibilité d'adopter conjointement ou possibilité d'adopter l'enfant du partenaire (y compris hors mariage)... les réformes devront permettre d'englober la diversité des schémas familiaux existant aujourd'hui. Par le passé, avec le Pacs, les associations LGBT ont montré que les projets de réformes qu'elles appelaient de leurs vœux pouvaient profiter à l'ensemble de la société et s'inscrivaient dans une logique universaliste d'égalité des droits.

Nos revendications :

- ✓ Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant
- ✓ Ouvrir la possibilité d'adoption conjointe d'un enfant aux couples de même sexe et l'adoption plénière de l'enfant par ses parents sociaux
- ✓ Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale;
- ✓ Mettre en place un statut du beau-parent pour les familles recomposées (qu'elles soient homoparentales ou hétéroparentales);
- ✓ Transformer la "présomption de paternité" en "présomption de parentalité" dans le cadre du mariage;
- ✓ Ouvrir aux couples de même sexe l'établissement de la filiation par reconnaissance en mairie de l'enfant qui vient de naître dans le cadre d'un projet de couple ou d'un projet de co-parentalité;
- ✓ Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée à toutes les femmes, célibataires ou en couple, quelle que soit leur situation civile ou leur orientation sexuelle;
- ✓ Appliquer réellement l'article 18 du Code Civil - reconnaître en droit français (nationalité, filiation) les enfants nés à l'étranger par procréation médicalement assistée lorsque au moins un des parents est français.

Aujourd'hui en France il existe près de 300 000 familles homoparentales (APGL).
Avec ou sans droits reconnus, ces familles existent. L'État français doit prendre en compte ces situations de fait.

«2012 : L'égalité n'attend plus !»

Le même slogan décliné à travers toutes les manifestations LGBT
de France

Du 12 mai au 7 juillet – Quel que soit le résultat des élections, les Lesbian an Gay Pride et Marches des Fiertés, événements incontournables auxquels participent des centaines de milliers de personnes chaque année, partout en France brandissent elles aussi les couleurs de l'égalité avec le mot d'ordre « 2012 : l'Égalité n'attend plus! ».

Trans

Droits des Trans - une loi sur l'identité de genre !

Le sort des personnes Trans n'a jamais été une priorité des gouvernements successifs. En 2010, la France vote pourtant, au Conseil de l'Europe, la résolution 1728 concernant les droits des personnes Trans. Cette résolution, saluée par les associations Trans, doit maintenant être transposée en droit français. Le changement de la mention du sexe à l'état civil doit se faire sans obligation de parcours médical ou psy – il faut en finir avec les stérilisations forcées imposées aux Trans pour obtenir des papiers conformes à leur genre. Les Trans ne peuvent remettre leur destin seulement entre les mains des juges comme c'est le cas aujourd'hui. La Cour de cassation, dans ses arrêts du 7 juin 2012, légitime d'ailleurs les pratiques inhumaines appliquées aux Trans (expertises exigées lors de demandes de changement d'état civil).

L'Inter-LGBT rappelle encore que les personnes trans en France ne sont toujours pas protégées efficacement par la loi. En effet, la transphobie ne fait toujours pas partie des motifs légaux de discrimination soumis hier au contrôle de la HALDE, aujourd'hui à celui du Défenseur des droits. La sanction des violences commises à l'égard des personnes trans en raison de leur identité de genre en est rendue d'autant plus difficile. De nombreuses agressions restent encore impunies !

D'autre part, il faut permettre la prise en charge des transitions, faite en France ou à l'étranger, pour celles et ceux qui le souhaitent, en garantissant le libre choix du ou des médecins. Un débat avec le ministère de la santé devra être engagé très prochainement.

Le vote de la loi sur l'identité de genre il y a quelques semaines en Argentine suscite beaucoup d'espoirs et nous montre d'une certaine manière la voix à suivre. Nous souhaitons pouvoir ouvrir ce chantier législatif en France dès le début de la mandature.

Nos revendications :

- ✓ Inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations reconnues par la loi
- ✓ Mettre en adéquation l'ensemble des lois françaises avec la résolution 1728 (2010) votée par la France au Conseil de l'Europe en matière de droits pour les personnes trans
- ✓ Changement d'état civil des personnes trans en application de la résolution 1728 (2010) qui demande que les pays accordent " des documents officiels reflétant l'identité de genre choisie, sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale " (point 16.11.2);
- ✓ Œuvrer pour le retrait des « troubles de l'identité de genre » de la liste des maladies mentales de l'OMS.
- ✓ Permettre la prise en charge des transitions, faites en France ou à l'étranger, pour celles et ceux qui le souhaitent en garantissant le libre choix du ou des médecins

Discriminations – Violences

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. La lutte contre les discriminations s'inscrit dans une perspective d'Égalité de toutes et tous, et dans le respect dû aux personnes.

L'homophobie est toujours bien ancrée dans notre société même si le regard sur l'homosexualité a profondément changé ces 15 dernières années. Les associations demandent depuis longtemps des politiques ambitieuses de lutte contre les discriminations. La discrimination selon le critère d'identité de genre doit être également prohibée par la loi en reconnaissant légalement la transphobie.

Nous manquons cruellement de chiffres et d'enquêtes sur les discriminations ou encore les violences à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. De plus, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas réellement coordonnées. A cet effet, nous pensons que l'État doit se doter d'un observatoire national des discriminations et mettre en place chaque année un grand plan de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre décliné dans tous les domaines de la vie courante (éducation, travail, santé...).

La France peut jouer un rôle majeur dans la relance de la directive européenne sur les discriminations. Toutefois, sans forcément attendre que la réglementation européenne contraigne la France à prendre des mesures, comme pour la création de la Halde en 2004, l'État doit se donner les moyens d'agir par des budgets « prévention » réalistes. En 2012, des personnes lesbiennes, gays, bi et trans sont encore agressées, discriminées, ou ignorées en France !

Nos revendications :

- ✓ Dans l'article premier de la Constitution française, enrichir le principe d'égalité, pour qu'il s'applique "sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'état de santé ou de handicap " ;
- ✓ Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination ;
- ✓ Relancer le projet de directive transversale européenne contre les discriminations
- ✓ Mettre en place et financer un grand plan national de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et soutenir les associations de lutte contre les discriminations
- ✓ Développer les enquêtes sur les discriminations et les violences à raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre
- ✓ Donner les moyens au Défenseur des droits d'assurer ses missions dans de bonnes conditions

Éducation - École

En matière de jeunesse et d'éducation, les associations ont alerté depuis des années sur l'impérieuse nécessité de travailler dans le cadre de l'éducation nationale sur la mise en place de campagnes de sensibilisation sur les LGBTphobies. Si les associations peuvent plus facilement mener des interventions en milieu scolaires, elles sont loin de toucher tous les élèves. Par conséquent leur action doit être soutenue mais aussi complétée par des campagnes massives de sensibilisation aux discriminations et violences que peuvent subir les LGBT. En effet, un jeune homo a 13 fois plus de chances de faire une tentative de suicide qu'un jeune hétéro. Qui dit campagne de sensibilisation dit formation des personnels de l'éducation. Le dialogue s'était progressivement fermé avec le précédent gouvernement. L'Inter-LGBT entend solliciter le ministère de l'éducation nationale pour relancer la réflexion et l'action nécessaire en milieu scolaire, dès le primaire. L'éducation reste l'une des meilleures armes contre la construction des préjugés et les stéréotypes de genre.

Concernant l'enseignement supérieur, l'Inter-LGBT avait demandé sous la précédente mandature au ministère de pousser sa réflexion à propos d'une campagne sur le bien être/mal être des étudiants. Une campagne menée conjointement par le CAELIF et SOS Homophobie sur les représentations de l'homosexualité démontre bien que l'ambiance supposée plus ouverte du milieu étudiant n'est pas forcément une réalité. En effet, si les réponses sur les principes d'égalité montrent une plus forte adhésion que dans la population en général, l'homophobie « ordinaire », celle qui hiérarchise, qui s'exprime dans le langage et le comportement de vie, est bien présente, puisque 18% pensent que l'homosexualité n'est pas une « manière d'aimer ordinaire ». Dans cette ambiance, il est parfois difficile de s'assumer, de trouver du soutien, quelqu'un à qui parler.

L'Inter-LGBT souhaite toujours que des actions de sensibilisation puissent voir le jour dans l'enseignement supérieur. Elle sollicitera le nouveau ministère dans les prochains jours afin d'échanger sur un calendrier de travail.

Nos revendications :

- ✓ Lutter contre toutes les discriminations à l'École et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre de la maternelle à l'université
- ✓ Inclure, dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, des modules de sensibilisation aux questions LGBT

Travail - Emploi

20% des LGBT estiment travailler dans un environnement «hostile»! (enquête de l'Autre Cercle 2011). L'environnement et les enjeux professionnels conduisent à l'autocensure, au mensonge par omission et cela débouche souvent sur un mal être, un calcul permanent. La situation des personnes trans. reste quasiment ignorée mais la période de «transition» impose une visibilité qui génère une fragilisation de la vie professionnelle.

L'invisibilité ou la discrétion quant à l'orientation sexuelle constituent des éléments déterminants et imposés du vécu des LGBT.

Si la **visibilité est risquée**, l'invisibilité n'est pas pour autant protectrice : le risque d'être «outé» est omniprésent et le parcours professionnel sera parfois affecté par les effets d'un «plafond de verre» à l'identique de celui qui explique la moindre **évolution professionnelle** des femmes à cause du sexisme. Comment prétendre à des responsabilités avec l'image d'un salarié discret et sans relief, mal connu parce que le secret induit ce type de posture ?

L'**Égalité des droits** reste une condition sine qua none pour obtenir le respect pour les LGBT dans notre société. Les revendications concernant notamment les unions et la parentalité ont des conséquences dans l'entreprise. Parallèlement, les démarches pour la «Diversité», l'égalité professionnelle et contre les discriminations donnent un cadre intéressant et permettent d'inscrire l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme des sujets légitimes et pertinents.

Nos revendications :

- ✓ Lutter contre les discriminations dans le monde du travail à l'embauche dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;
- ✓ Au même titre que l'obligation à la formation à la sécurité, ajouter un volet obligatoire relatif à la formation par les employeurs publics et privés de tous les personnels
- ✓ L'État se doit d'être exemplaire en tant qu'employeur en formant l'ensemble des personnels de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière sur les discriminations, en incluant des modules de sensibilisation aux questions LGBT
- ✓ Permettre la formation des acteurs de santé au travail à la prise en compte et à l'accompagnement des victimes d'homophobie, de transphobie ou de discrimination à raison de leur état de santé.
- ✓ Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale sur l'homophobie et la transphobie au travail.

Santé LGBT

La question de la Santé LGBT est un sujet fondamental. Pourtant nous manquons cruellement de chiffres et d'enquêtes sur ce sujet contrairement à d'autres pays. Cela n'aide pas à la mise en place de politiques de prévention ambitieuses. Selon l'OMS, toute société doit contribuer au bien-être des individus, bien-être physique, psychique et social. Les discriminations sont des facteurs de risque psycho-sociaux mais peuvent aussi être de nature à entraîner des pratiques à risque dans le cadre de sa vie sexuelle et affective.

Le mal-être des LGBT et des jeunes en particulier est une réalité rapportée par nos associations, ils ne doivent plus être oubliés et les actions de prévention doivent être menées avec des moyens permettant de lutter contre le Vih-Sida mais également contre le suicide des jeunes LGBT.

L'exclusion systématique des gays du don de sang est une pratique discriminante qui doit être dépassée en remplaçant la notion de population à risque par celle de pratiques à risque. Les franchises médicales ne doivent pas être appliquées en cas de pathologie chronique ; la France doit, par ailleurs, absolument rétablir le droit au séjour pour soins.

L'épidémie VIH/SIDA peut être enrayerée à force de prévention mais il faut que notre société évolue et qu'elle intègre, sans peur, les personnes séropositives. Pour se faire, l'Inter-LGBT a toujours soutenu les mouvements de lutte contre le Sida et a su faire sien un certain nombre de revendications. La baisse continue des moyens alloués à la prévention, le non renouvellement des campagnes, nous inquiètent profondément. L'épidémie, elle, progresse toujours. Il est urgent de remobiliser !

Nos revendications :

- ✓ Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale de Santé LGBT afin que, notamment la lutte contre le mal-être et le suicide des jeunes LGBT soient au cœur des politiques de santé publique
- ✓ Pour une politique de lutte contre le VIH ambitieuse : privilégier la prévention aux logiques de répression; développement de campagnes de dépistage en particulier auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST; soutien aux associations locales menant des actions de santé sexuelle VIH ; garantir un accès aux soins de qualité pour toutes et tous.
- ✓ Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH (sérophobie) dans tous les milieux (monde du travail, accès aux soins et aux services, prisons)
- ✓ En matière de don du sang, réviser le critère d'exclusion des hommes homosexuels, vécu comme stigmatisant, et proposer que les critères se portent sur les « pratiques à risque » plutôt que les « populations à risque »
- ✓ Réaffirmer le principe de co responsabilité en cas de contamination à VIH lors des rapports sexuels entre adultes majeurs consentants (majorité sexuelle).
- ✓ Revenir sur l'interdiction aux soins post mortem des malades du Vih et des hépatites.

International

Une diplomatie active sur les questions LGBT

Dans le monde, nous souhaitons que la France œuvre pour la protection des défenseurs des droits humains LGBT, la dépénalisation de l'homosexualité, le retrait des « troubles de l'identité de genre » de la classification des maladies mentales selon l'OMS.

Dans 76 pays, la loi pénalise le rapport homosexuel et dans 7 d'entre eux, c'est à la peine de mort que l'on peut être condamné. Dans d'autres pays, aucune pénalisation n'existe, mais la situation n'est pourtant pas satisfaisante : en effet, si la dépénalisation est essentielle, pouvoir bénéficier d'une protection de l'état est tout aussi importante. Pour cela, il est non seulement nécessaire d'adopter des textes de lois en conséquence, mais il faut ensuite que les états mettent en œuvre les moyens pour que la protection soit véritablement effective.

Par ailleurs, l'Inter-LGBT milite et s'investit pour une protection effective par la France des étranger(e)s qui craignent des persécutions dans leurs pays d'origine à raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ainsi, en matière de droit d'asile, l'Inter-LGBT dénonce la liste des pays dits "sûrs" qui ne prennent pas en compte aujourd'hui la réalité des persécutions à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Notre action passe notamment par des initiatives à caractère interassociatif au sein de l'ILGA (www.ilga.org). Nous agissons aussi auprès des autorités diplomatiques françaises, notamment lors de l'adoption récente de textes internationaux à l'ONU. Enfin, nous multiplions les relations particulières avec des ONG locales.

Le 5 mars 2012, le parlement de la ville de Saint-Pétersbourg a voté une loi interdisant la « promotion de l'homosexualité dans les œuvres artistiques ». Cette loi est représentative du climat homophobe qui règne dans de nombreux pays. Certains punissent encore l'homosexualité par la prison à vie, voire la peine de mort. Les bons points marqués par la diplomatie française ces dernières années sur les questions LGBT ne doivent pas faire oublier le sort réservé aux personnes LGBT, quelques fois au cœur même de l'Europe.

Nos revendications :

- ✓ Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des personnes à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
- ✓ Veiller à ce que la France agisse sur le plan international pour protéger les défenseurs des droits humains et, en particulier, ceux militant pour les droits des LGBT.
- ✓ Veiller au respect du droit d'asile pour les personnes risquant d'être persécutées à raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre; et à l'arrêt "sans conditions" des expulsions de migrants séropositifs.

Présidentielle / législatives 2012

L'Inter-LGBT mobilisée

Du 31 mars au 30 juin,
le calendrier électoral rythmé par les rendez-vous LGBT



L'interpellation !

C'est l'événement phare de la campagne « Égalité LGBT 2012 ». En 2012, les revendications LGBT s'invitent dans le débat national. Pour la première fois, près de 200 associations de lutte pour les droits des LGBT et pour les droits humains, soit près de 90% du mouvement LGBT dans toute la France, se sont unies.

Lors du MEETING LGBT pour l'Égalité, les candidat-e-s à l'élection présidentielle ont exprimé leurs propositions en faveur de l'Égalité des droits pour les LGBT et de la lutte contre les discriminations et ils ont argumenté leur propre position chacun leur tour, devant plus de 1600 personnes venant de toutes les régions de France.

PRESIDENTIELLE

Une prise de position inédite du mouvement LGBT !

Extrait du communiqué "Faire gagner l'égalité des droits c'est sanctionner et faire battre Nicolas Sarkozy - Second tour de l'élection présidentielle"

- En dehors du second tour de l'élection présidentielle de 2002, l'Inter-LGBT s'est toujours refusée à donner une consigne de vote. Aujourd'hui, l'élection présidentielle voit s'affronter non plus des partis mais deux personnes qui portent une idée radicalement différente de la République. Appeler à voter François Hollande au second tour de l'élection présidentielle n'est en rien un choix partisan ni un chèque en blanc signé au candidat. C'est une position objective pour notre organisation qui souhaite voir se réaliser l'égalité des droits pour les LGBT et qui s'inscrit dans la devise républicaine - Liberté, Égalité, Fraternité.

LEGISLATIVES

160 candidat-e-s s'engagent !

Extrait du communiqué - "Faire gagner l'égalité des droits pour les LGBT - 1er tour des législatives"

Les candidat-e-s ont été invité-e-s à répondre en ligne au questionnaire Égalité LGBT 2012 basé sur les 39 revendications promues par les 3 fédérations (CIF, Fédération LGBT et l'Inter-LGBT). Cela permis à celles et ceux d'entre eux qui le souhaitaient de témoigner de leur soutien à tout ou partie de nos revendications.

Le site internet – www.egalitelgbt2012.fr – a été une source d'information grand public, sur toutes les circonscriptions. Cette opération, première du genre sur les questions LGBT, est un succès. En effet, près de 160 candidat-e-s, issus de toutes les régions de France et de différentes formations politiques ont répondu à l'appel. Ils se sont très majoritairement engagés, s'ils étaient élus, à ouvrir le mariage aux couples de même sexe, reconnaître l'homoparentalité, accorder des droits aux personnes Trans, mettre en œuvre des programmes de lutte contre les discriminations, de promotion de la santé LGBT et agir à l'international pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de la transidentité. Les réponses détaillées des candidat-e-s sont consultables sur le site <http://www.egalitelgbt2012.fr> afin d'éclairer les électeurs et les électrices sur les choix qu'ils peuvent être amenés à faire lors de ce scrutin.



CAMPAGNE CITOYENNE

D'APPEL AU VOTE

« Plutôt choisir que subir »

Nous sommes toutes et tous acteurs de la vie politique. Le vote est un moyen de faire entendre sa voix et de désigner ainsi celle ou celui qui fera de l'Égalité une réalité en 2012.

Égalité LGBT 2012 est également une campagne incitant les citoyen-ne-s à se déplacer pour aller voter les :

1. Dimanche 22 Avril et 6 Mai 2012 pour l'élection présidentielle ;
2. Dimanche 10 et 17 juin 2012 pour les élections législatives

Partenariats

L'Inter-LGBT organise le Podium de la Marche avec l'aide de deux partenaires et plusieurs autres partenariats conjugués permettent information, prévention et sécurité tout au long de la Marche.

Soutien de la Région Ile de France

Pour la deuxième année, la **Région Ile de France** soutient la Marche des Fiertés avec une subvention de 23.000 euros et participera à la Marche en ayant, à ce jour à Paris, le seul char représentant une collectivité territoriale !

La Marche a lieu avec les seules ressources de l'association (adhésions, contribution du fond inter-associatif, octroi lors du passage de la Marche sur le Pont de Sully).

La réalisation des supports de communication et comme l'organisation d'un événement de fin de Marche donne néanmoins lieu à des partenariats commerciaux.

Podium

Il est financé pour partie par l'Inter-LGBT mais aussi par Denny Fischer, représentant du Paris Circuit via la société week ends production, qui assure le reste du financement par le biais de partenaires multiples, l'installation et la coordination. Denny Fisher organise indépendamment un festival des cultures LGBT autour de la Marche des Fiertés.

Pour une prévention active

Grâce à l'action conjuguée de l'Inter-LGBT, de Bruitparif, de Fêtez Clair, de Têtu, de l'INPES, d'Eau de Paris, de la LMDE, du CRIPS, du Groupe SOS et de la Mairie de Paris, **4 points fixes "prévention"** seront répartis le long du parcours, identifiables par des bannières dédiées. Chacun diffusera des informations sur 4 axes :

- risques auditifs liées aux musiques amplifiées, afin que chacun préserve son audition et garde intact le plaisir de la musique. Des bénévoles de la **LMDE distribueront des milliers de bouchons d'oreille**, et une ligne d'écoute sera mise en place (France acouphène 0820 222 213 [0,09 €/min]). **Une station de mesure du bruit installée par Bruitparif** indiquera en temps réel le niveau sonore émis par le char passant à proximité. En fonction du niveau mesuré, des signaux lumineux délivrent des messages de prévention :
 - signal vert : niveau sonore acceptable ;
 - signal orange : le port de bouchons d'oreille est fortement conseillé ;
 - signal rouge : il devient urgent de s'éloigner des enceintes.
- Promotion de la réduction des risques liés à la consommation excessive d'alcool, afin que chacun puisse faire la fête sans mettre en danger sa santé. Les bénévoles de **Fêtez clairs diffuseront leur brochure** « le coma éthylique...c'est pas automatique ». Un point de ravitaillement gratuit en **eau potable sera installé par Eau de Paris**
- Prévention contre le VIH/sida : l'**INPES distribuera des préservatifs** et le Magazine Prends-Moi,
- Enfin cette année, en association avec la Mairie de Paris, le dispositifs propreté sera amélioré pour inciter les marcheurs à déposer leur déchets dans les zones prévues à cet effet.

ANNEXES

Les Droits des couples LGBT dans le monde

Date des votes concernant l'ouverture du mariage à l'étranger.

-1er avril 2001. Les Pays-Bas : le premier pays à reconnaître le mariage des homosexuels.

30 janvier 2003 le mariage est autorisé en Belgique et depuis le 30 juin 2006 les homosexuels peuvent se marier et adopter légalement.

-depuis juillet 2005 Au Canada, le mariage entre conjoints de même sexe est légal sur l'ensemble du territoire.

-2 juillet 2005: l'Espagne est devenue le troisième pays en Europe et quatrième au monde, à approuver le mariage pour tous et le premier à accepter l'adoption.

-30 novembre 2006, l'Afrique du Sud devient ainsi le premier État d'Afrique à légaliser l'union civile et le mariage entre personnes de même sexe.

-11 juin 2008, loi autorisant le mariage ainsi que l'adoption et la possibilité de bénéficier d'une assistance à la fécondation : la Norvège devient le quatrième pays européen, et le sixième dans le monde, à permettre le mariage aux couples de même sexe.

-1er avril 2009, la Suède vote une loi autorisant le mariage aux homosexuels.

-22 décembre 2009, le mariage entre personnes du même sexe est légal à Mexico.

-15 juillet 2010, après l'Assemblée, le Sénat argentin accepte à son tour l'ouverture du mariage, également appelé mariage égalitaire (matrimonio igualitario)

-17 mai 2010, le Portugal devient le sixième pays européen à légaliser le mariage pour les homosexuels.

-11 juin 2010, le Parlement islandais, vote à l'unanimité l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et devient ainsi le septième pays européen à l'autoriser. La loi est entrée en vigueur le 27 juin, le même jour la Première ministre du pays se marie.

-En 2010, la Slovénie est le premier pays slave à ouvrir le mariage aux couples du même sexe en permettant l'adoption par les couples homosexuels

-En 2010, États-Unis : le mariage est autorisé pour les homosexuels dans les États du Massachusetts, du Connecticut, du Vermont, de l'Iowa, du New Hampshire et dans la capitale fédérale Washington. Il est autorisé en 2011 dans l'état de New York et en 2012 dans l'état de Washington.

Présentation de l'Inter-LGBT

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, créée sous le nom de Lesbian & Gay Pride Ile-de-France en 1999, participe d'un mouvement qui, depuis 35 ans, pose sur la place publique les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, par le biais de manifestations revendicatives.

Son but :

Lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

Comment ?

Elle organise la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans (LGBT), le Printemps des assocés et d'autres interventions publiques ; elle participe au dialogue politique et social ; elle soutient des projets interassociatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l'émergence d'une stratégie collective.

L'Inter-LGBT est dotée d'un Conseil d'orientation et d'un Conseil d'administration.

Son **Conseil d'orientation**, appelé aussi le Conseil de l'Inter-LGBT, lieu de débats et d'échanges, permet la mise en commun de moyens et participe à l'élaboration des stratégies collectives du mouvement LGBT français. Se réunissant une fois par mois, rassemblant une soixantaine d'associations il décide des orientations de l'Interassociative (revendications, événements associatifs, orientations liées à la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans). Il s'est doté de trois commissions pour leur mise en œuvre : la commission interassociative, la commission marche et la commission politique.

Ses responsables sont les suivant-e-s :

Porte-parole : Nicolas GOUGAIN

Secrétaires de la Commission Inter-Associative : Antoine ROULET et Quentin BARTAUD

Secrétaires de la Commission Marche : Laurène CHESNEL et Nicolas RIVIDI

Secrétaires de la Commission Politique : Nicolas GOUGAIN et Philippe CHAULIAGUET

Le **Conseil d'Administration** est l'instance exécutive : il coordonne les aspects pratiques, administratifs et financiers des différentes actions de l'association au cours de l'année, dont principalement la Marche des fiertés. Il accompagne donc le Conseil dans la réalisation de ses décisions. Il assume la responsabilité juridique de l'association.

Les membres du Conseil d'administration comprennent, outre les responsables de commissions cités ci-dessus, un bureau composé de la façon suivante :

Président : Thomas FOUQUET LAPAR

Trésorière : Élodie SEGURA

Trésorier adjoint : Antoine ROULET

Conseil de l'Inter-LGBT

60 associations

AAB -LES AMIS DE BONNEUIL
AMIHE
APGL
ASMF
ACCEPTESS-T

ACTHE
COLLECTIF LGBT DE FRANÇAIS DU
MONDE - ADFE
ADFH
AIDES

ALGO
ANGEL 91
AQUAHOMO

ARDHIS
BEIT HAVERIM
BICAUSE
CAÉLIF
CENTR'ÉGAUX
CENTRE LGBT PARIS IDF

COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE
COLLECTIF NATIONAL DU PCF

COMIN-G - DES COULEURS POUR LE
MINEFI
COMMISSION LGBT AMNESTY
INTERNATIONAL
COMMISSION NATIONALE LGBT
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS
CONTACT
CQFD - FIERTÉ LESBIENNE
DAVID ET JONATHAN
EMBAYAGE
ENERGAY
ENFANTS D'ARC-EN-CIEL
FSGL (FÉDÉRATION SPORTIVE GAIE ET
LESBIENNE)
FSU
FLAG !
FRONTRUNNERS

GARE !
GLUP
HBO - HOMOS ET BIS D'ORSAY
HES - HOMOSEXUALITÉS ET
SOCIALISME
HOMOBUS
HOMOSFÈRE

ID-TRANS'
LMDE - MUTUELLE DES
ETUDIANTS
LES MÂLES FÊTEURS
LA NEF DES FIERTÉS
L'AUTRE CERCLE FÉDÉRATION
NATIONALE
LES OUBLIÉ(E)S DE LA MÉMOIRE
LGBT NORD IDF
LONG YANG CLUB
MAG - JEUNES LGBT
MOBILISNOO
OBJECTIF RESPECT TRANS',
ORTRANS
OSEOZ LE FEMINISME
COLLECTIF FIER-E-S ET
RÉVOLUTIONNAIRES DU PCF
PARIS AQUATIQUE

PARIS FOOT GAY

PARTI DE GAUCHE

PODIUM
RAINBHOPITAL
RAINBOW BANQUASS
POPIN'GAY
RANDO'S IDF
SOS HOMOPHOBIE
SOLIDARITE INTERNATIONALE
LGBT
UNEF
UNL

Partenaires 2012



L'interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

c/o Maison des Associations - 5, rue Perrée (boîte 8) - 75003 PARIS

Tél./Fax: 0172 70 39 22 - <http://www.inter-lgbt.org> - contact@inter-lgbt.org

Membre de la Coordination InterPride France - Membre de l'ILGA

Membre fondateur du RAVAD (Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations) www.ravad.org

Organisatrice de la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans